



MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 17/2020



Objet du préavis :

Demande de financement des travaux de rénovation du complexe Piscine-Camping de Payerne.

AU CONSEIL COMMUNAL de et à 1530 Payerne

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par ce préavis, la Municipalité sollicite de votre part un accord en faveur de la Société Coopérative Piscine-Camping de Payerne.

Ce versement et ce prêt bancaire devront permettre à cette société coopérative, dont la Commune de Payerne possède 8'610 parts sociales à Fr. 50.—, soit Fr. 430'500.—, qui correspondent à 63.59 % du capital social, de réaliser la rénovation des bassins, des plongeoirs, des vestiaires, du restaurant ainsi que des accès pour les personnes à mobilité réduite.

1. Préambule

Pour réaliser la construction du complexe Piscine-Camping de Payerne en 1969, une société coopérative a été créée. Son rôle était de réaliser la construction des bassins et des bâtiments, d'engager le personnel et de gérer le futur complexe.

Ce complexe de loisirs est érigé sur la parcelle communale RF n° 1402 qui se trouve à Champ Laudettaz - Pré de l'Etang. La Commune a octroyé à cette société un droit distinct et permanent (DDP) de 50 ans. Ce DDP a été prolongé dernièrement, jusqu'au 31 décembre 2048.

La Municipalité, après discussion avec le Comité directeur et le Conseil d'administration, souhaite garder ce complexe dans le giron communal et continuer de l'exploiter sous la même forme juridique qu'actuellement.

La Commune participe actuellement au financement de la gestion de la piscine en mettant annuellement la somme de Fr. 150'000.— au budget et fournit quelques prestations tels que le nettoyage des routes et chemins d'accès, l'abattage des arbres posant problème, le curage des conduites, le soutien pour la gestion de l'eau, etc.

2. Historique

Ouverte en 1970, la piscine de Payerne a subi son premier assainissement important en 1995 avec la pose de liners dans les deux bassins principaux dont les parois et les fonds présentaient des fissures dans les bétons. Le montant investi était de l'ordre de Fr. 600'000.—.

Des rénovations importantes se sont également déroulées durant l'automne 2004 et le printemps 2005 pour un montant de Fr. 2.3 mios. Ces travaux conséquents consistaient en :

2.1. Travaux d'assainissement des installations existantes :

- changement du système de filtration (diatomée);
- changement des pompes (4 x 22 kW);
- modernisation de la chloration de l'eau par Granudos (plus de chlore liquide);
- changement de toutes les anciennes conduites en fer par du PVC;
- modification de la circulation d'eau (buses et surflots);
- démontage de la fontaine d'aération de l'eau;
- démontage du système de chauffage électrique de l'eau des bassins;
- entretiens sur les bâtiments (bureau, restaurant, WC).

2.2. Création de nouvelles installations de loisirs :

- création d'un bassin supplémentaire non-nageur ludique d'environ 100 m²;
- construction d'un nouveau toboggan large;

En 2014, le toboggan rapide a dû subir un lifting important par le remplacement total de la partie glissante et l'ajout d'une zone d'arrivée sécurisée.

3. Les atouts d'une piscine publique pour Payerne et la région

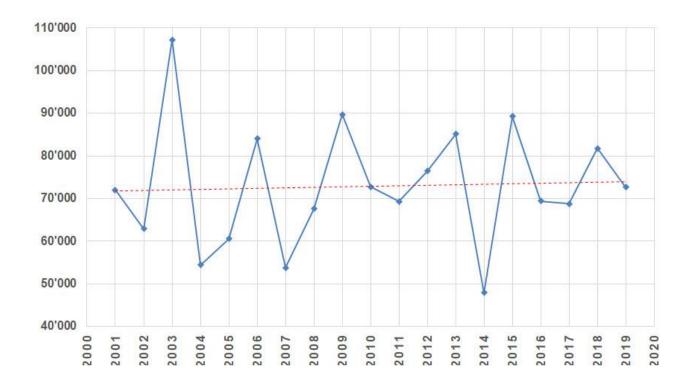
Le complexe de la piscine et du camping est un atout majeur pour la région et pour Payerne. Ce complexe bien ombragé et attractif attire plus de 75'000 personnes, en moyenne, sur quatre mois d'ouverture par année. Cette zone est aussi un site sportif et de détente pour notre jeunesse, et l'accès est gratuit pour les écoles de l'ASIPE. La piscine sera également accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le camping complète cette attractivité en proposant 130 places en résidence et 30 places pour le passage durant 7 mois par année. Celui-ci accueille plus de 600 personnes de passage sur une saison courante.

Cet ensemble en fait l'endroit touristique publique le plus fréquenté de Payerne et de sa région, indispensable à la population, jeune et moins jeune. Sa situation, sa végétalisation et ses attractions attirent les visiteurs de la Broye vaudoise et fribourgeoise, mais aussi des alentours de Fribourg en passant par Romont. Durant plus de cinquante années d'existence, ces installations ont accueilli près de 4 mios de visiteurs.

3.1. Statistiques des entrées

Sur les vingt dernières années, il a été constaté une légère augmentation de la fréquentation. La moyenne annuelle s'établit à environ 75'000 entrées, mais reste fortement corrélée à la situation météorologique de la saison. Par ailleurs, de plus en plus d'écoles profitent de ces installations tout au long de la saison.



4. Travaux à réaliser

Depuis 1995, la société a investi pour le déplacement et l'agrandissement du kiosque, pour le renouvellement de la machinerie (pompes, filtration et chloration) et des liners, et également pour les entretiens des infrastructures (eau chaude, arrosage, chauffage sanitaire solaire).

Dès 2015, nos installations sportives et le restaurant ont commencé à montrer des signes alarmants de vieillissement et de non-respect des normes de sécurité, d'hygiène, de feu, de consommation d'énergie et d'adaptation aux PMR :

Bassins

- fissures, usure et décollement des liners;
- forte consommation d'eau;
- fissures et porosité des plages en béton;
- goulottes en très mauvais état;
- corrosion de la structure des plongeoirs;
- déscellement et corrosion des barrières;
- pas d'accès réglementaires aux PMR;
- pas de vestiaires et douches pour PMR.

(photos en annexe n°1)

Restaurant

- les contrôles périodiques des installations électriques (OIBT) posent problème;
- les normes ECA ne sont plus respectées ;
- les normes d'hygiène (SCAV) non plus;
- le séparateur de graisse est inexistant;
- l'isolation est défaillante voire inexistante;
- l'amiante est présente dans le bâtiment;
- le chauffage est au mazout;
- le chauffage pour l'eau sanitaire est à refaire.

(photos en annexe n°2)

Pour résumer la situation, ces installations et infrastructures construites depuis plus de 50 ans n'ont subi que des entretiens préventifs ou des mises à niveaux imposées par les normes en vigueur.

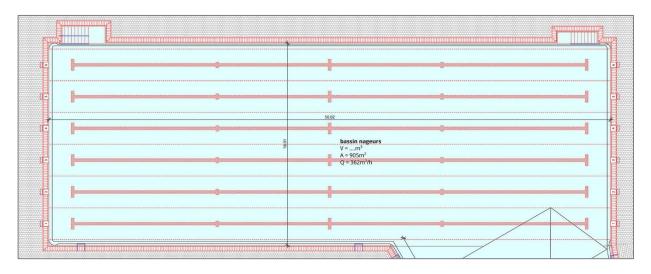
En 2017, le comité de la société coopérative a mandaté l'entreprise Jenzer & Partner pour une étude complète des travaux à réaliser. Cette entreprise fait partie du groupe restreint de sociétés suisses ayant les capacités et les compétences pour rénover ce genre de site. Elle est de plus, le constructeur initial de ces infrastructures entre 1969 et 1970, et connaît le site.

En automne 2019, les premiers projets présentés par la société Jenzer & Partner se chiffraient entre Fr. 4.5 et 7 mios.

Le projet global (piscine et restaurant) se situe dans la fourchette médiane des prix. Pour ce faire, la priorité a été mise sur une rénovation des installations qui ajoute une plus-value. Afin de diminuer les coûts, le déplacement de la fosse des plongeoirs, une mise aux normes strictes de la FINA (Fédération Internationale de Natation) et la construction d'un nouveau toboggan géant ont été sortis du projet.

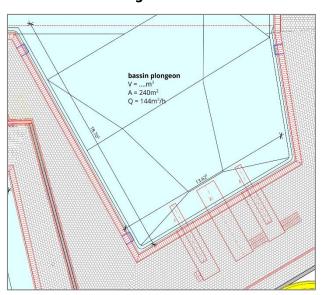
5. Présentation des travaux de rénovation

5.1. Bassin olympique



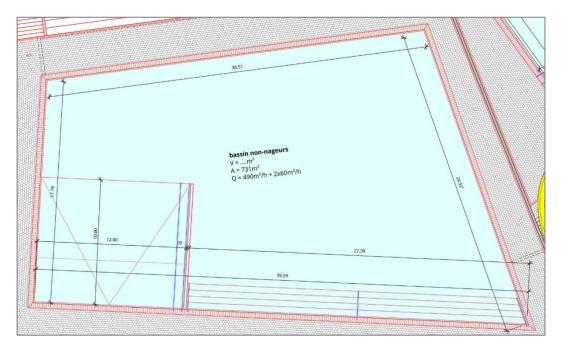
- remplacement des surflots actuels en béton par des goulottes en inox à ras les plages;
- remplacement total du liner existant;
- création d'un accès à l'eau pour les PMR avec grue spéciale;
- pose de barrières inox pour les escaliers;
- modification du sens de circulation d'eau (évacuation par les surflots en surface).

5.2. Plongeoirs



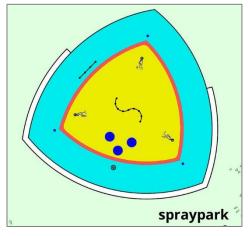
- pose de goulottes en inox à ras les plages;
- remplacement total du liner existant;
- démontage des plateformes actuelles;
- installation de nouvelles plateformes sécurisées à 1, 3 et 5 mètres avec planches souples aux 1 et 3 mètres.

5.3. Bassin non-nageurs



- remplacement des surflots actuels en béton par des goulottes en inox à ras les plages;
- modification de la profondeur du bassin < 1.20 mètres maximum;
- remplacement total du liner existant;
- amélioration de l'accès pour les PMR (rampe douce avec barrières);
- démolition du ponton actuel.

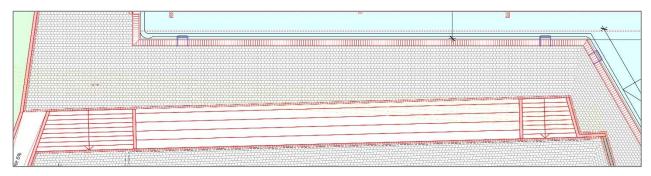
5.4. Pataugeoire



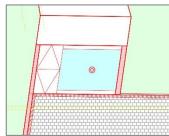


- un spraypark ludique pour les tous-jeunes remplacera l'ancienne pataugeoire ;
- les vieilles canalisations en fer seront remplacées par du PVC.

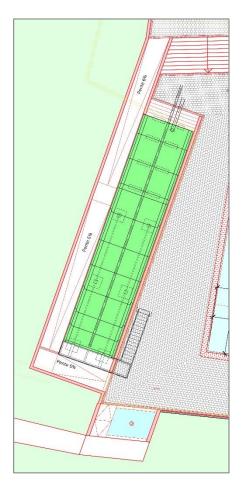
5.5. Plages et pédiluves



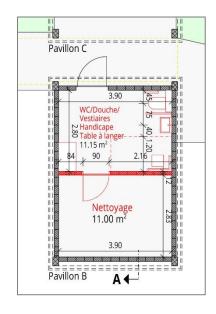
- les plages autour des bassins sont dallées sur toute la surface ;
- les grands escaliers sont rénovés et sécurisés par des barrières ;
- deux pédiluves sont adaptés pour l'accès aux PMR;
- les douches d'hygiène sont modernisées;
- l'eau des pédiluves et des plages est renvoyée en machinerie pour traitement.



5.6. Accès aux personnes à mobilité réduite (PMR)

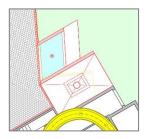


- construction d'une rampe à 6% permettant de passer d'un bassin à l'autre en chaise roulante;
- amélioration de tous les chemins d'accès aux bassins ;
- deux pédiluves sont adaptés pour l'accès aux PMR;
- construction d'un vestiaire adapté aux PMR avec douche.



5.7. Travaux divers et améliorations

D'autres améliorations et mises aux normes sont également prévues :



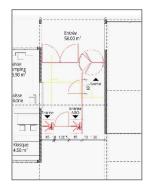
- Un accès sécurisé pour la livraison des produits chimiques est créé
- Installation d'un nouveau pédiluve



 Le vase tampon est agrandi pour répondre aux normes actuelles



- L'arrivée du grand toboggan est déplacée
- L'escalier et la rambarde de celui-ci sont assainis



 Modernisation de la caisse d'entrée pour une meilleure gestion des flux et des abonnements

- au niveau de la machinerie, les pompes seront changées ou équipées de variateurs de fréquence afin d'augmenter le rendement du système ;
- la gestion des flux des personnes sera améliorée au niveau de la file d'attente du toboggan et dans la zone des plongeoirs ;
- les installations électriques et les éclairages sont modernisés ;
- tout le site est mis aux normes de sécurité prescrites par le BPA, notamment au niveau des balustrades inox et des installations électriques;
- les accès aux bassins sont sécurisés par des treillis et pourront être fermés;
- les toits en béton reliant les vestiaires sont assainis et sécurisés ;
- les vestiaires actuels sont rafraîchis et les bancs changés.

5.8. Coûts des travaux pour les bassins

Le coût du projet de rénovation des bassins et des annexes se monte à Fr. 3'054'000.—. Il est réparti comme suit :

Travaux préparatoires (défrichage, déconstruction, canalisations, excavation)	Fr.	350'000.—
Gros œuvre 1 (maçonnerie) (plages, plongeoirs, pédiluves, chemins, entrée, machinerie)	Fr.	670'000.—
Gros œuvre 2 (liners, électricité, spraypark, sanitaires)	Fr.	632'000.—
Aménagements 1 (goulottes, balustrades, barrières & clôtures)	Fr.	720'000.—
Traitement de l'eau (conduites, désinfection, alluvionnage, pompes)	Fr.	360'000.—
Divers (installations PMR, grilles, jardinage, jeux, entrée)	Fr.	322'000.—
Total	Fr. 3'054'000.—	

6. Restaurant

Le restaurant construit en 1970 n'a subi que de très légères modifications. La toiture a été rehaussée en 2004 afin d'améliorer son étanchéité et un chauffage thermique solaire pour l'eau sanitaire du camping et du restaurant a été ajouté. Depuis cette date, il n'y a été fait que de l'entretien standard et de menus travaux.

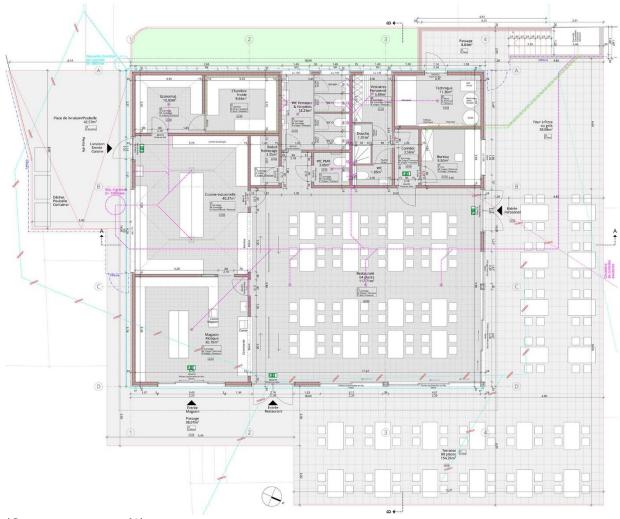
Les normes OIBT, les normes ECA, les recommandations du SCAV ainsi qu'une structure vieillissante nous obligent à revoir le fonctionnement de celui-ci et trouver des solutions acceptables pour le futur, le but premier ayant toujours été de garder et de rénover ces infrastructures.

Une étude a été mandatée à Jenzer & Partner (constructeur de l'époque) pour, soit remettre à niveau ce bâtiment, soit reconstruire un nouvel établissement répondant à nos attentes. Il aurait été dommage de ne pas se poser la question car le restaurant fait partie du complexe et amène une réelle plus-value à l'ensemble.

Il s'est avéré malheureusement que beaucoup de critères pesaient en défaveur d'une rénovation :

- la sécurité statique au niveau des normes sismiques n'est pas assurée;
- les locaux ne répondent plus aux exigences de l'agence pour l'emploi (taille des pièces, surface des fenêtres, lumière du jour, séparation du personnel et des clients, WC et douche pour le personnel);
- le bâtiment ne répond plus aux exigences des autorités sanitaires (hygiène des cuisines, séparation des zones sales et propres, séparateur de graisses inexistant);
- il existe de grosses lacunes quant aux exigences de la protection contre les incendies (voies d'évacuation, protection contre le feu, séparation des zones incendie);
- il n'y a pas d'accès aisé pour les PMR (WC spécifiques inexistants);
- une mauvaise prévention contre les accidents est constatée, (surfaces antidérapantes, obstacles, etc.);
- l'amiante est omniprésente dans les murs, la toiture et les carrelages ;
- le flux de la clientèle n'est pas optimal;
- il n'y a pas de système d'ombrage digne de ce nom.

Ainsi, il s'est avéré que refaire un nouveau restaurant, plus compact et mieux optimisé, ne serait pas moins cher et répondrait à toutes les normes et critères de sécurité actuels.



6.1. Plan du nouveau restaurant

(Coupe en annexe n°3)

6.2. Informations complémentaires

- la surface totale a été diminuée de 30 % par rapport à l'ancien bâtiment tout en gardant la capacité actuelle d'accueil en intérieur comme en terrasse ;
- la cuisine est agencée de manière modulable, permettant une cuisine différenciée entre les snacks de la journée et la cuisine plus évoluée des soirées ;
- le flux des clients est optimisé et la file d'attente peut être divisée en cas de forte affluence ;
- les chambres froides et de stockage de nourriture répondent aux normes les plus strictes actuellement;
- un séparateur de graisses fait partie intégrante des installations ;
- l'accès aux PMR est maintenant garanti, que ce soit depuis l'extérieur ou depuis les bassins ;
- des WC adaptés aux PMR font partie intégrante du bâtiment.

- en termes sanitaires, la clientèle et les employés sont clairement séparés, ces derniers disposent maintenant d'un vestiaire avec douche et WC;
- un bureau pour l'administration fait partie des locaux;
- une terrasse moderne, ombragée et modulable selon le type de clientèle est implémentée ;
- une zone extérieure à aménager (pizzeria ou rôtisserie) sera disponible ;
- le kiosque-magasin est accessible depuis l'enceinte de la piscine et également depuis l'extérieur pour les résidents du camping ;
- le chauffage à distance de l'eau des sanitaires du camping sera découplé du restaurant et sera remis à neuf (pompe à chaleur air-eau) et installé à l'endroit de consommation ;
- la zone de livraison des marchandises permet un déchargement aisé;
- une zone « déchetterie » est accessible directement depuis la cuisine et le kiosque-magasin.

6.3. Coûts des travaux pour le restaurant

Total	Fr.	1'271'500.—
Frais secondaires	Fr.	4'500.—
Installation panneaux photovoltaïques	Fr.	40'000.—
Aménagements extérieurs (escalier, terrasse, accès, ombrage)	Fr.	74'500.—
Equipement d'exploitation (cuisine, mobilier)	Fr.	185'000.—
Nouveau bâtiment (gros œuvre, installations techniques)	Fr.	891'500.—
Travaux préparatoires (désamiantage, déconstruction)	Fr.	76'000.—

7. Eau chaude sanitaire du camping

Actuellement, l'eau chaude des sanitaires du camping est fabriquée dans le bâtiment du restaurant, puis envoyée sur plus de 70 mètres au centre du camping. La conduite d'amenée d'eau chaude est bouchée à plus de 70 % par le calcaire et la déperdition de chaleur est très importante.

C'est pourquoi, il a été privilégié une solution moderne et plus écologique pour le chauffage de cette eau, soit une PAC air-eau couplée à un système de panneaux photovoltaïques. Ces derniers seront installés sur le toit du nouveau restaurant. L'actuelle conduite sera désaffectée.

7.1. Coûts de cette installation

Boiler combiné pompe à chaleur	Fr.	3'400.—
Pièces et main d'œuvre	Fr.	2'100.—
Total	Fr.	5'500.—

8. Perte d'exploitation

En fermant nos installations fin août 2021 et en les ouvrant début juin 2022, la société va faire face à une perte d'exploitation non négligeable, tant au niveau des entrées piscine que du restaurant.

En moyenne, les recettes des entrées des mois de mai et septembre s'élèvent aux environs de Fr. 25'000.— . En prenant également en compte le restaurant, au final ce sera un manque à gagner de Fr. 30'000.—, raison pour laquelle ce montant est intégré dans le résumé des coûts.

9. Résumé des coûts

Rénovation des bassins	Fr.	3'054'000.—
Nouveau restaurant	Fr.	1'271'500.—
Eau chaude sanitaires camping	Fr.	5'500.—
Perte d'exploitation	Fr.	30'000.—
Subvention de la COREB (*)	Fr.	-39'000.—
Divers et imprévus (~5 %)	Fr.	240'000.—
Intérêts intercalaires	Fr.	10'000.—
Honoraires	Fr.	440'000.—
TVA (7.7%)	Fr.	385'900.—
Total arrondi TTC	Fr.	5'400'000.—

(*) Subvention de la COREB:

Un montant de Fr. 39'000.— provenant de la ristourne d'une partie de la taxe sur les divertissements provenant des billets d'entrée de la fête de lutte 2016 sera utilisé pour la construction du Spraypark. Une demande officielle est actuellement en cours vis-à-vis de la COREB afin d'obtenir cette subvention.

10. Planification des travaux

La planification des travaux est prévue entre le mois de septembre 2021 et le mois de mai 2022. La fermeture de la piscine se fera fin août et la réouverture est planifiée pour début juin. Les installations seront fermées 4 semaines supplémentaires sur les deux saisons en question.

(Schéma de planification en annexe n° 4)

11. Financement des travaux

Il est prévu de financer ces investissements de la manière suivante :

Total	Fr.	5'400'000.—	(100%)
Emprunt bancaire cautionné par la Commune de Payerne	Fr.	3'000'000.—	(55.6 %)
Prêt sans intérêt de la Commune de Payerne sur une durée de 25 ans	Fr.	500'000.—	(9.3 %)
Participation de la Commune de Payerne	Fr.	1'000'000.—	(18.5 %)
Augmentation du capital social de la Piscine par un prélèvement sur le fonds de développement économique	Fr.	900'000.—	(16.6 %)

Le financement par un établissement bancaire de la place, fait l'objet de demandes qui n'ont pas encore été confirmées.

La Municipalité prévoit d'amortir les titres découlant de l'augmentation du capital social de la Société Coopérative Piscine-Camping de Payerne par un prélèvement de Fr. 899'999.— sur le fonds de réserve n° 9.282.2010 Finances: fonds de développement communal.

La participation de la Commune de Payerne à la rénovation de la piscine ne pouvant être considérée comme un investissement porté à l'actif du bilan, la Municipalité prévoit également de porter au compte de fonctionnement sa participation de Fr. 1'000'000.— et de la compenser par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.2030 Finances : Piscine-Camping de Payerne.

11.1. Amortissements et frais financiers

Au 31 décembre 2019, la Société Coopérative Piscine-Camping de Payerne doit toujours et encore amortir un prêt de durée indéterminée auprès de la Commune de Payerne se montant à Fr. 325'000.—, initialement de Fr. 650'000.—, puis respectivement à Fr. 375'000.— au 31 décembre 2003 (cf. préavis n° 15/2004).

Le solde de Fr. 4'000.— sur le prêt initial de Fr. 20'000.— octroyé par la Commune de Payerne dans le cadre du nouveau toboggan installé en 2014 sera totalement amorti durant l'exercice 2020.

Actuellement les prêts suivants sont encore ouverts au 31 décembre 2019 :

Prêt FDR (COREB)	initialement de Fr.	50'000.—	Fr. 33'400.—
ATF BCV	initialement de Fr.	975'000.—	Fr. 352'800.—
Prêt LDER	initialement de Fr.	970'000.—	Fr. 352'000.—

Si l'on considère que l'amortissement du premier prêt de la Commune de Payerne est libre, les amortissements et intérêt suivants devront être prévus ces prochaines années :

Total par année:	Fr.	187'535.—
Amortissement du nouveau prêt de la Commune de Payerne	Fr.	20'000.—
Amortissement du nouveau prêt bancaire à négocier avec la banque, estimé	Fr.	30'000.—
Intérêts sur le nouveau prêt bancaire	Fr.	22'500.—
Commission sur le prêt LDER	Fr.	3'520.—
Amortissement du solde du prêt LDER	Fr.	51'500.—
Amortissement du solde de l'ATF BCV	Fr.	48'800.—
Amortissement du solde du prêt FDR	Fr.	8'300.—
Intérêts sur la dette existante auprès de la BCV	Fr.	2'915.—

11.2. Cautionnement

Pour que la Société Coopérative Piscine-Camping de Payerne puisse réaliser ces travaux indispensables, il est nécessaire que la Commune de Payerne cautionne le prêt bancaire estimé selon le préavis actuel à Fr. 3'000'000.—.

Ce cautionnement de Fr. 3'000'000.— s'inscrit dans le cadre du plafond de cautionnement (cf. préavis n° 24/2016). La totalité des cautionnements et engagements conditionnels se situeraient dès lors à Fr. 20'074'725.—

12. Recherche de fonds

Ce complexe de détente et de jeux répond à une demande de la région. Toutes les communes des alentours sont intéressées à pouvoir disposer d'un tel atout et de pouvoir en profiter pleinement.

Le comité de la société coopérative va se tourner vers ces communes limitrophes pour leur présenter le nouveau projet et demander si elles participeraient au financement, soit par un don, une participation au capital social de la société ou une participation annuelle aux frais d'exploitation. En contrepartie, ces

communes, suivant leur mise, pourraient bénéficier de certains avantages (entrées à tarifs préférentiels, participation au conseil d'administration). Ces démarches seront entreprises durant les mois de juin et juillet 2020.

Une demande sera faite au fonds du sport et ou à la LORO pour un subventionnement des installations sportives.

Les montants obtenus lors de ces différentes demandes serviront au remboursement des prêts octroyés par la Commune de Payerne et l'établissement bancaire.

13. Participation de la Commune au fonctionnement financier de la société

Dès sa création, la Commune a participé au fonctionnement financier de la société par une subvention annuelle de Fr. 20'000.—. Cette subvention devait être portée à Fr. 145'000.— dans le cadre du préavis 15/2004 « Cautionnement des prêts bancaires et LDER au profit de la Société Coopérative pour les travaux d'assainissement de la Piscine de Payerne ». Elle a été finalement de Fr. 130'000.— dès l'année 2005 jusqu'en 2015, date à partir de laquelle elle a été portée à Fr. 150'000.—.

Il est à noter que la piscine verse environ Fr. 50'000.— annuellement à la Commune de Payerne pour la consommation d'eau et que tous les frais d'entretien, de réparations, de constructions et d'aménagement ont été financés dans leur ensemble par la Société Coopérative Piscine-Camping de Payerne.

Compte tenu des nouvelles charges financières auxquelles la société va devoir faire face, la Municipalité propose de porter la participation communale à Fr. 180'000.— dès le budget de fonctionnement 2022.

14. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 17/2020 de la Municipalité du 24 juin 2020 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

- Article 1: d'approuver les travaux de rénovation de la Piscine-Camping de Payerne, tels que présentés dans le présent préavis pour un montant global de Fr. 5'400'000.—, dont Fr. 2'400'000.— à charge de la Commune de Payerne;
- **Article 2 :** d'accepter le cautionnement d'un prêt bancaire de Fr. 3'000'000. sous réserve de l'accord définitif de l'établissement concerné et dans le cadre du plafond de cautionnement autorisé ;

Article 3: d'autoriser la Municipalité à participer à l'augmentation du capital social de la Société

Coopérative Piscine-Camping de Payerne par l'acquisition de 1'800 parts sociales de

Fr. 50.— nominal chacune;

Article 4: d'autoriser la Municipalité à financer l'acquisition des 1'800 parts sociales représentant

Fr. 900'000.— par le Fond de développement économique ;

Article 5: d'autoriser la Municipalité à amortir ces titres par un prélèvement de Fr. 899'999.— sur le

fonds de réserve n° 9.282.2010 Finances : fond de développement communal ;

Article 6: d'autoriser la Municipalité au versement d'une participation unique et distincte de

Fr. 1'000'000.—, financée par les liquidités courantes, à porter au compte de fonctionnement et, compensée par un prélèvement de Fr. 1'000'000.— sur le fonds de

réserve n° 9.282.2030 Finances : Piscine-Camping de Payerne ;

Article 7: d'autoriser la Municipalité à octroyer un prêt sans intérêt de Fr. 500'000.— à la Société

Coopérative Piscine-Camping de Payerne, remboursable sur une durée de 25 ans ;

Article 8 : d'autoriser la Municipalité à porter à son budget de fonctionnement la subvention annuelle

de Fr. 180'000.—, ceci dès l'année 2022.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 24 juin 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le 1^{er} Vice-président : Le Secrétaire :

(LS)

A. Bersier S. Wicht

Annexes : mentionnées

Municipal délégué : Monsieur Erick Küng

ANNEXES

Annexe N°1 : Images de détails de l'état partie bassins



















Annexe N°2 : Images de détails de l'état partie restaurant :



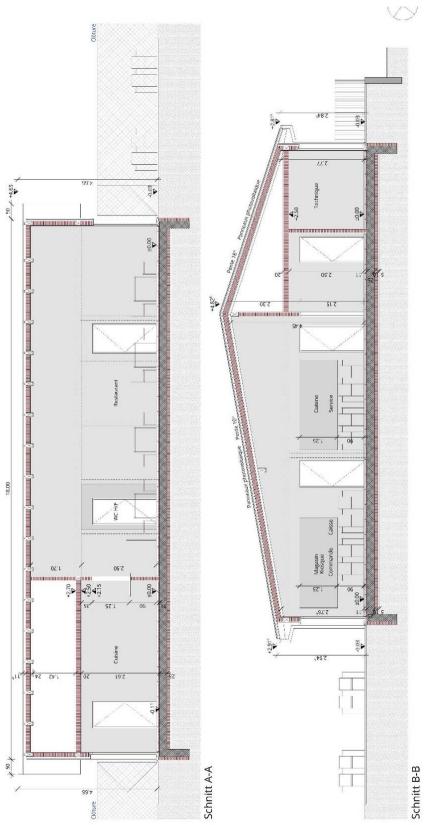








Annexe N°3: Plan en coupe du restaurant



Annexe N°4: Planification des travaux

